

ETAT DES LIEUX DES ETABLISSEMENTS D'H FORCE OUVRIERE TIRE LA

Dégradation des conditions de travail, manques d'effectifs, restrictions budgétaires, rigueur salariale..., la colère gronde dans le secteur des établissements d'accueil des personnes âgées. FO tire la sonnette d'alarme. Force Ouvrière alerte sur la situation extrêmement tendue dans la plupart des EHPAD. Dans la quasi-totalité des départements, la mobilisation se fait jour pour dénoncer les conséquences dramatiques et destructrices de l'austérité budgétaire mise en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans ce contexte tendu, le 9 février dernier, la Fédération des Services publics et de Santé a réuni une vingtaine de professionnels de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la santé privée qui travaillent en maison de retraite ou en EHPAD. Cette réunion a permis de donner la parole à ceux qui, au quotidien, exercent dans les structures accueillant les personnes âgées afin de dresser un état des lieux des attentes et des besoins des différents acteurs de ce secteur. Luc Delrue, Secrétaire fédéral, Didier Pirot, trésorier général-adjoint, Gilles Calvet, conseiller technique, dirigeaient cette rencontre. Jean-Pierre Laviéville et Robert Pougis, membres du bureau de l'UCR-FO ainsi que Hélène Ho Minh Triet, assistante confédérale, étaient également conviés pour représenter l'UCR-FO. Dans leurs interventions, les professionnels ont été unanimes pour dénoncer

leurs conditions de travail qui se détériorent de jour en jour. Leurs témoignages sont alarmants.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL CATASTROPHIQUES

Les difficultés professionnelles rencontrées, les situations dramatiques évoquées coupent le souffle sous l'effet de l'émotion qu'elles suscitent.

En sous-effectif chronique depuis de nombreuses années, les personnels sont mis à rude épreuve et, dans leur majorité, reconnaissent être au bord de l'épuisement professionnel. Ils sont aussi durement éprouvés, moralement et psychologiquement. Les arrêts de travail et les cas de burn-out se multiplient.

Pour pallier la surcharge de travail, le manque de personnel, les absences, le glissement des tâches est largement pratiqué : c'est une aide-soignante qui va remplacer le travail de l'infirmière, ou bien l'infirmière qui va devoir prendre une décision médicale, le plus souvent guidée par l'envie d'aider malgré l'absence de qualification. Et, en cas de problème, se pose alors la question aiguë de la responsabilité. Autres pratiques, le lissage des congés, des horaires sur l'année, la modification des horaires de travail ou la suppression des RTT..., au détriment de la qualité de vie au travail, de la vie de famille et de la santé.

Une situation ubuesque se répand en outre dans tous les secteurs : le nombre

croissant de postes budgétés (agents, aides-soignants, soignants, médecins, animateurs, directeurs...) qui restent longtemps vacants. Pour faire fonctionner les services, on voit se développer le recours à l'intérim, aux CDD à répétition ou encore aux emplois d'avenir..., des modes de recrutement de personnes souvent inexpérimentées qui ne répondent pas aux exigences d'un savoir-faire au service de personnes fragiles.

Les personnels se trouvent très souvent dans l'impossibilité de mettre en pratique les formations qu'ils ont suivies. Cela accroît un fort sentiment d'insatisfaction, voire de frustration, notamment lorsque les enseignements suivis étaient destinés à améliorer la qualité de prise en charge des personnes âgées.

Les personnels sont aussi de plus en plus exposés aux récriminations et à l'agressivité des familles qui, le plus souvent, méconnaissent leurs conditions de travail. C'est là un facteur de tensions supplémentaires, vécu comme «un nouveau fléau» que supporte très mal le personnel.

A cela s'ajoute des salaires très bas dans tous les secteurs. Dans le secteur privé, certains peuvent ne pas dépasser le SMIC. Et les évolutions liées à l'ancienneté restent limitées, y compris dans la fonction publique hospitalière.

DES ETABLISSEMENTS ETRANGLES FINANCIEREMENT



BERGEMENT POUR PERSONNES AGEES

SONNETTE D'ALARME !

Selon les directeurs d'EHPAD, les établissements se trouvent «à la limite de la survie». «La défaillance de paiement nous guette», révèle un directeur d'un établissement de la fonction publique hospitalière qui a reconnu s'être retrouvé dans une impasse et n'avoir pas eu d'autre alternative que celle de retarder le paiement de ses fournisseurs pour assurer le versement des salaires du personnel.

Leurs marges de manœuvre sont étroites. Elles sont déterminées et encadrées par les Agences régionales de santé (ARS) qui fixent les effectifs et les objectifs des établissements. De fait, les grandes décisions leur échappent et bien souvent, ils ont le sentiment que leur fonction est réduite à «servir de fusibles».

De leur côté, certains conseils départementaux, comme celui du Nord, proposent une déshabilitation partielle à l'aide sociale aux établissements. Cette mesure est mise en avant en vue de «redonner des marges de manœuvre au plan financier» pour la fixation du tarif hébergement à la charge des nouveaux entrants solvables. Les directeurs FO présents s'y refusent. Ils considèrent qu'instaurer des différences de prix et de traitement entre les résidents selon leur date d'entrée et selon qu'ils bénéficient ou non de l'aide sociale est contraire au principe de l'égalité d'accès aux soins auquel ils sont attachés et remet en cause la notion d'obligation de service public.

Pour permettre à leur établissement de résister et de fonctionner, certains directeurs se trouvent même contraints de refuser d'accueillir des personnes âgées très dépendantes !

LA SECURITE DES PERSONNES AGEES RESIDANT EN ETABLISSEMENT EST GRAVEMENT MENACEE

En ajustant les besoins des personnes âgées aux moyens disponibles, on accroît les risques de «maltraitance», et cela avec l'accord tacite des pouvoirs publics. Les contraintes budgétaires imposées aux établissements se répercutent par voie de conséquence sur les

conditions de prise en charge et de vie des personnes âgées.

Les conditions de travail catastrophiques évoquées ci-avant peuvent conduire à une «maltraitance» des résidents. De façon unanime, les témoignages recueillis ont fait état du manque de temps qui leur est consacré pour les soins, la toilette, la

surveillance de la prise des médicaments, l'entretien des locaux... Le temps de la toilette est «réduit à 5 minutes par jour», avec, dans certains établissements seulement «deux douches données par mois, voire moins». Même constat consternant pour les conditions de repas qui sont donnés à des horaires



découplés, parfois avec un seul agent contraint de «donner la becquée à six résidents à la fois». Pour des raisons de facilités, un responsable des cuisines reconnaît que «de plus en plus de repas mixés sont préparés» et qu'il faut alors pallier la dénutrition de nombreux résidents par des compléments alimentaires.

Tous ces dysfonctionnements sont amplifiés durant les nuits ou durant les périodes de congés, lorsque les personnels sont réduits au strict minimum. «A ce moment de la journée, nous ne sommes que deux agents pour 80 résidents», témoigne un agent social de la fonction publique tandis qu'un autre participant fait état de la difficulté de relever un résident qui a fait une chute. Les professionnels reconnaissent que «la sécurité des résidents est menacée». La qualité de vie au travail de tous les personnels condition-

ne le bien-être des personnes âgées !

LA LOI «VIEILLISSEMENT» NEGLIGE LA SITUATION DES EHPAD

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la société au vieillissement (ASV) ne résoudra pas les difficultés des établissements d'accueil de personnes âgées. Elle s'est fixée comme axes prioritaires, le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et l'aide aux aidants. Elle renvoie à «meilleure fortune des finances publiques», pour ne pas dire qu'elle reporte sine die, le traitement des besoins des EHPAD.

De ce fait, le renforcement des lits et places en structures adaptées (EHPAD) est traité comme une question secondaire, alors que les 60 ans ou plus (15 millions aujourd'hui) seront 18,9 millions en 2025 et 24 millions en 2060, selon l'IN-

SEE. Quant aux personnes âgées de plus de 85 ans, elles seront près de quatre fois plus nombreuses en 2050, passant de 1,4 million à 4,8 millions.

Face à la dégradation des conditions de travail de ce secteur, la Fédération des Personnels des services publics et des Services de santé Force Ouvrière est déterminée à donner une suite à la réunion du 9 février afin de préparer le prochain Comité national début avril qui sera amené à arrêter un certain nombre de décisions, d'actions et de mobilisations.

Plus que jamais, avec la Confédération FO, l'UCR-FO revendique la prise en charge globale, pérenne et solidaire de la perte d'autonomie, à domicile comme en établissement, dans le cadre de la solidarité organisée par la Sécurité sociale, c'est-à-dire : des droits pour tous et non pas des aides sociales.

INTERVIEW DE LUC DELRUE

Secrétaire fédéral de la Fédération des Personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière



La Lettre de l'UCR-FO - La Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière a pris l'initiative de réunir le 9 février dernier un groupe de travail composé de plus d'une vingtaine de professionnels, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la santé privée. Quel en est l'objectif ?

Luc Delrue - Nous avons souhaité mettre en commun la réalité de leurs conditions de travail et d'exercice de leurs professions respectives. Partout, c'est le même constat, la même dégradation des conditions de travail par manque d'effectifs, la même rigueur salariale.

La Lettre de l'UCR-FO - La loi «vieillissement» du 25 décembre 2015, répond-elle aux besoins et aux attentes de la profession ?

L.D. - En prenant connaissance des principales dispositions de la loi «vieillissement», tous les professionnels en ont tiré la même conclusion : elle ne répond pas aux attentes de notre organisation syndicale, notamment pour ce qui concerne l'une des principales revendications de FO, à savoir obtenir le ratio d'un agent soignant par résident.

Cette nouvelle «réforme» s'inscrit dans un contexte économique marqué par le plan de réduction des dépenses publiques (50 milliards d'euros entre 2015 et 2017) qui se traduit par un plan d'économies sur l'Assurance-maladie (10 milliards) dont 3 milliards d'euros sur les dépenses hospitalières et médico-sociales. Ce plan s'accompagne d'une dégradation de la prise en charge des personnes âgées dépendantes et des conditions de travail des personnels.

A cela s'ajoute la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, soit 11 mil-

liards d'euros d'ici 2017. Plus de la moitié des départements a dû réaliser des coupes de plusieurs dizaines de millions d'euros dans leurs dépenses sociales, ce qui conduit les EHPAD à devenir la variable d'ajustement, avec comme principale conséquence, l'augmentation du reste à charge pour les résidents et la réduction du personnel.

La Lettre de l'UCR-FO - On constate que le mécontentement des personnels s'intensifie. Plusieurs mobilisations sont en cours, comme à la maison de retraite du groupe Korian, à Niort, ainsi que dans d'autres établissements.

L.D. - La Fédération a apporté tout son soutien aux syndicats FO et aux personnels de la maison de retraite «La Venise verte» de Niort (groupe Korian) qui, en février dernier, ont fait onze jours de grève et ont obtenu la création d'un poste et demi d'aide-soignant sur les trois créations immédiates que Force Ouvrière revendiquait.

Cette grève reconductible, dans un établissement privé, démontre la détermination du personnel face à la dégrada-



Le 7 mars, plus d'une centaine de manifestants à Colmar



La Lettre de l'UCR-FO - On constate que la colère gagne d'autres établissements.

L.D. - La situation est en effet extrêmement tendue dans la plupart des EHPAD. Dans la quasi-totalité des départements, la mobilisation sur les mêmes revendications est à l'ordre du jour, contre l'austérité budgétaire mise en œuvre par les pouvoirs publics qui se traduit par la limitation de l'ONDAM médico-social, la baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et des allocations des conseils départementaux aux EHPAD. Pour Force Ouvrière, il est urgent de rompre avec cette logique destructrice.

tion des conditions de travail due au manque d'effectifs soignants et à l'insuffisance des salaires. Elle a constitué un «appel d'air».

En effet, fort de ce point d'appui, FO a appelé le lundi 7 mars à une grève dans les 77 maisons de retraite des Deux-Sèvres, le jour du vote du budget du département. Grève largement suivie et soutenue, c'est une première, par plusieurs fédérations de directeurs d'EHPAD. Cette mobilisation historique a enregistré une première victoire par la reconduction des crédits «animation» qui devaient être amputés de 30 % et l'engagement d'une prochaine réunion avec l'ARS, la préfecture et le conseil départemental pour analyser dans le détail la situation de tous les EHPAD.

Il faut se rappeler que déjà, en 2012, un rapport conjoint de la mission de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des finances (IGF) intitulé «Propositions pour la maîtrise de l'ONDAM», préconisait de ramener le taux de placement en établissement de 43,5 % à 30 % comme en Allemagne : «Si la prise en charge en établissement était progressivement réduite au taux allemand de 30 % pour les nouveaux entrants, le nombre de places à construire en établissement serait ré-

duit de près de 25 %», indiquait le rapport. La mission recommandait de «réorienter une partie des aides à l'investissement (PAI) vers des mesures de restructuration d'établissements, de conversions de places d'EHPAD en places de SSIAD ou de conversions du sanitaire vers le médico-social, gisement d'économies [...]. De telles mesures pourraient représenter jusqu'à 30 000 lits».

Ces observations sont d'ores et déjà mises en pratique. Cela se traduit par des milliers de suppressions de lits de SLD (soins longue durée) ou SRR (soins de réadaptation), provoquant un allongement des délais d'attentes pour obtenir une place en maison de retraite. Cela n'est pas acceptable.

La Lettre de l'UCR-FO - Quelle suite sera réservée à la réunion de ce groupe de travail ?

L.D. - Nous entendons donner une suite à cette réunion du 9 février et préparer le prochain Comité national, début avril, qui sera amené à arrêter un certain nombre de décisions sur les modalités de mise en œuvre de nos revendications. La grève du 7 mars dans les Deux-Sèvres démontre que la mobilisation est possible et qu'elle peut déboucher sur des résultats.

Dans cette perspective, la Fédération a invité les responsables départementaux et les secrétaires de syndicats du secteur médico-social à établir ensemble les revendications et à organiser toutes les initiatives qu'ils jugeront utiles (délégations en direction de l'ARS ou de la DTARS, du Conseil départemental, conférence de presse, etc...).

Plus que jamais, l'heure est à l'action pour préserver les postes et exiger les financements nécessaires !

Rassemblement devant le Conseil départemental des Deux-Sèvres, le 7 mars, réunissant 400 manifestants

